

Conditions spécifiques option jeux sur TV

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales et Spécifiques d'Abonnement des offres Sosh mobile + Livebox.

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le Client (ci-après le « **Client** ») souscrit à l'une des options jeux (ci-après les « **Options** »), objets des présentes et les fiches tarifaires jointes en annexe font partie intégrante des présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES

2.1 Orange propose à ses Clients disposant d'un équipement compatible, de bénéficier de jeux en streaming à partir de leur écran de télévision, dans le cadre de l'option TV par xDSL souscrite.

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle Orange fournit les Offres), les Options pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

Le contenu des Options, leurs dates et les conditions de disponibilités sont décrits dans la fiche tarifaire jointe en Annexe. Le Client est informé du fait que le catalogue de jeux accessibles dans le cadre des Options (les « **Jeux** ») est susceptible d'être modifié à tout moment par Orange.

2.2 Pour avoir accès aux Options, le Client devra par ailleurs disposer d'un décodeur spécifique et compatible, ainsi que d'une télécommande ou manette de jeux compatibles.

ARTICLE 3. PRÉCAUTIONS ET AVERTISSEMENTS SPÉCIFIQUES AUX JEUX

L'attention du Client est attirée sur le fait que l'utilisation de jeux vidéo peut avoir des conséquences sur la santé. Ainsi, Orange l'invite à lire attentivement les informations ci-dessous.

3.1 Précautions à prendre dans tous les cas pour l'utilisation d'un jeu vidéo

Évitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil.

Assurez-vous que vous jouez dans une pièce bien éclairée en modérant la luminosité de votre écran.

Lorsque vous utilisez un jeu vidéo susceptible d'être connecté à un écran, jouez à bonne distance de cet écran de télévision et aussi loin que le permet le cordon de raccordement.

En cours d'utilisation, faites des pauses de dix à quinze minutes toutes les heures.

3.2 Avertissement sur l'épilepsie

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie comportant, le cas échéant, des pertes de conscience à la vue, notamment, de certains types de stimulations lumineuses fortes, succession rapide d'images ou répétition de figures géométriques simples, d'éclairs ou d'explosions. Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo comportant de telles stimulations, alors même qu'elles n'ont pas d'antécédent médical ou n'ont jamais été sujettes elles-mêmes à des crises d'épilepsie.

Si vous-même ou un membre de votre famille avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, consultez votre médecin avant toute utilisation.

Les parents se doivent également d'être particulièrement attentifs à leurs enfants lorsqu'ils jouent avec des jeux vidéo. Si vous-même ou votre enfant présentez un des symptômes suivants : vertige, trouble de la vision, contraction des yeux ou des muscles, trouble de l'orientation, mouvement involontaire ou convulsion, perte momentanée de conscience, il faut cesser immédiatement de jouer et consulter un médecin.

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Installation par le Client du Décodeur

Dans l'hypothèse où le Client doit procéder à l'installation du décodeur préalablement à l'accès à l'Option, il doit se conformer au processus détaillé dans le guide d'utilisation du décodeur TV disponible sur www.sosh.fr.

4.2 Mise en service

La mise en service de l'Option est effective dans un délai maximum d'un (1) jour. Ce délai de mise en service est valable dans l'hypothèse où le Client dispose du service de TV au moment de la souscription d'une des Options et à compter de la date de disponibilité de l'Option souscrite.

Orange est fondée à facturer l'Option à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. ASSISTANCE

Pour toute question, le Client trouvera ses réponses sur le site www.sosh.fr et pourra si nécessaire contacter un conseiller client par Tchat.

ARTICLE 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Orange confère au Client, pour chaque Option valablement souscrite, une licence d'utilisation non exclusive et non cessible, pour un usage à titre strictement privé, portant sur les Jeux inclus dans l'Option, en application des présentes Conditions Spécifiques.

La licence d'utilisation susvisée exclut toute autre utilisation par le Client, et notamment toute représentation et/ou reproduction publique et toute exploitation en dehors du cercle de famille, à des fins professionnelles, commerciales ou promotionnelles.

Le Client s'interdit en particulier de modifier, décompiler, traduire, adapter ou copier l'un quelconque des Jeux, et de leurs éléments constitutifs, de quelque manière que ce soit.

Plus généralement, le Client reconnaît que les Jeux et l'ensemble de leurs éléments constitutifs (notamment titre, codes informatiques, personnages, histoires et dialogues...), ainsi que les droits relatifs aux marques de leurs éditeurs, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle (notamment droit d'auteur et droits voisins), en vertu des réglementations applicables, dont la violation, pénalement sanctionnée, est susceptible d'engager la responsabilité civile de son auteur en réparation du préjudice subi par les ayants droit.

ARTICLE 7. DURÉE - RÉSILIATION

Le présent contrat d'abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Client peut résilier l'Option à tout moment, en se connectant sur le site <http://www.sosh.fr>, sur sa TV. La demande de résiliation prend effet le premier jour ouvré suivant la demande de résiliation faite par le client, sous réserve qu'elle ait été faite dans les conditions susvisées. Dans ce cas, l'abonnement sera facturé pour le mois au cours duquel la résiliation est effective, au prorata temporis du nombre de jours d'abonnement avant la date effective de résiliation.

Le Client prend note que dans l'hypothèse où le contrat par lequel il dispose de l'accès à la TV se trouverait suspendu ou résilié et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées. Dans ce cadre, en cas de résiliation du contrat précité pendant sa période initiale pour motif légitime, les présentes Conditions Spécifiques seraient résiliées dans les mêmes conditions sans facturation des mensualités restant dues.

Ces Conditions Spécifiques des Options Jeux sur TV prévalent sur toute version antérieurement datée.

ARTICLE 8. PRIX

Pass Jeux Famille à 10 € TTC.

ARTICLE 9. RESPONSABILITÉ

Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du service de jeux qui pourrait être faite par un mineur.

Le Client est seul responsable de son usage de l'Option et de tout préjudice, direct, préjudice matériel causé par lui-même à Orange ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 10. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, s'agissant d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, en confirmant sa souscription à une Offre, le Client accepte de bénéficier immédiatement du service, et il renonce à son droit de rétractation.

ANNEXE TARIFAIRE DES JEUX SUR TV

Tarifs en vigueur à partir du 12 juillet 2016

Option Jeux sur TV nécessitent un décodeur compatible.

Pass Jeux Famille : 10 €/mois

Accès aux jeux inclus dans le Pass Jeux Famille pour toute la durée de l'abonnement à l'Option. Le contenu du Pass Jeux Famille est toutefois susceptible d'évoluer au cours du temps, en fonction notamment de la disponibilité des jeux à la distribution auprès du public.